

si le Canada eût fait preuve d'un peu plus de générosité à l'endroit de Terre-Neuve, la question, ce me semble, eût été alors résolue. Mais je ne saurais blâmer bien sévèrement sir Mackenzie-Bowell de n'avoir pas tranché cette question quand il lui était possible de le faire parce que, tant qu'il ne sera pas vidé, le différend relatif au French Shore entravera toujours sérieusement l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Je suis d'avis que cette île devrait faire partie du Dominion, et, pour favoriser cet heureux résultat, je serai toujours enchanté de rencontrer les représentants de Terre-Neuve. Mais dans le cas même où il serait en mon pouvoir de résoudre ce problème, mon hésitation serait très grande à le faire, à moins qu'on ne supprimât la si brûlante difficulté du French Shore, faisant ainsi disparaître une source d'ennuis probables pour le Canada.

M. BORDEN (Halifax) : Je crois que mon honorable ami ne m'a pas parfaitement compris. J'ai dit que le gouvernement actuel devrait prendre l'initiative en cherchant à faire aplanir cette difficulté dans le but de faire entrer Terre-Neuve dans la confédération.

Le PREMIER MINISTRE : La correspondance, lorsqu'elle sera déposée, fera voir qu'il a été fait quelque chose dans ce sens.

Mon honorable ami a également signalé à mon attention la question du transport et m'a demandé de lui expliquer un paragraphe du discours de Son Excellence, qui a trait à ce problème. Ce paragraphe se lit comme suit :

La grande affluence de peuple dans nos Territoires du Nord-Ouest et la mise en culture de nouvelles et très grandes étendues de terre fertile nous préchent la nécessité d'augmenter les moyens de favoriser le transport, par voies canadiennes, de notre grain et de nos autres produits, aux différents marchés de l'univers. Toute cette question de transport et d'installations de tête de ligne continuant de beaucoup occuper l'attention, mon gouvernement va instituer immédiatement une commission d'experts qui devra faire rapport à ce sujet.

La demande de mon honorable ami est bien naturelle. Ce passage exprime deux pensées : tout d'abord, le peuplement rapide des Territoires du Nord-Ouest exige impérieusement qu'on pourvoie sans tarder à l'établissement de voies qui mettent les diverses parties de la prairie en communication directe avec les ports maritimes. On nous a saisis d'une foule de projets, mais à l'heure présente, le gouvernement n'est lié par aucun engagement ; la question est trop importante, elle est trop grosse de dangers, elle entraîne de trop grandes dépenses pour que le gouvernement tente l'entreprise à la légère, et nous avons cru avant de rien décider, qu'il convenait d'attendre l'ouverture du parlement pour prendre l'avis de nos amis et celui des Chambres. Mais nous prévenons le parlement du Canada—et fort

à propos, je crois—qu'il va falloir faire de nouveaux sacrifices pour faire face aux exigences nouvelles résultant du développement de notre pays. Quelle ligne de conduite devons-nous suivre ? Le gouvernement devra-t-il contribuer à ces travaux, les favoriser de son aide ? Ou bien encore de quelle manière les favorisera-t-il ? Voilà autant de questions qui se posent naturellement, auxquelles nous n'avons pas encore répondu, et au sujet desquelles il nous faudra prendre non seulement l'avis de nos amis, mais encore celui de tout le parlement. Et ce n'est pas tout.

J'appelle l'attention sur la dernière partie de ce paragraphe :

Toute cette question de transport et d'installations de tête de ligne continuant de beaucoup occuper l'attention, mon gouvernement va instituer immédiatement une commission d'experts qui devra faire rapport à ce sujet.

Quel est le sens de ce passage ? La Chambre n'ignore pas que nous avons dépensé des sommes considérables dans le but de parer à l'encombrement qui se produit chaque année à la tête du lac Supérieur, et d'établir des têtes de lignes dans nos différents ports. C'est ainsi que nous avons fait de fortes dépenses à Port-Colborne, à Montréal, à Québec et à Saint-Jean, N.-B. On nous demande de faire de nouvelles dépenses en ces mêmes endroits et ailleurs aussi ; on va demander au parlement de faire de nouveaux sacrifices. Mais avant de nous engager dans de nouvelles dépenses, soit à Port-Arthur, soit à Port-Colborne, à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec ou à Saint-Jean, nous croyons qu'il est de la plus haute importance qu'une commission d'experts, composée des hommes les plus expérimentés du pays, soit instituée pour nous renseigner complètement sur nos besoins, de sorte que lorsqu'on viendra nous demander de voter de nouveaux deniers, le parlement sache exactement ce qu'il faut et de quelle façon se fera la dépense. Il me semble que la députation tout entière saisira la sagesse de cette mesure.

L'honorable M. HAGGART : Ce rapport nous sera-t-il soumis à cette session-ci ?

Le PREMIER MINISTRE : C'est plus que je ne saurais dire. La composition de la commission sera vraisemblablement annoncée lundi, mais je ne suis pas en mesure de dire si elle fera son rapport au cours de la présente session.

Mon honorable ami a consacré une importante part de son discours à la conférence tenue à Londres l'été dernier, et dont à l'entendre, les résultats ont été négatifs. Je ne partage pas son opinion. Non, elle n'a pas été stérile cette conférence de Londres à laquelle ont pris part les représentants de toutes les colonies autonomes. Il est vrai cependant qu'elle n'a pas été suivie des résultats qu'espéraient les esprits étroits qui cherchaient à ramener l'Angleterre à sa po-